

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT
DES CLUBS ET
COMITÉS PSF
2026



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



SOMMAIRE

1_ ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1. Contexte
2. Conditions d'éligibilité et de financement

2_ OBJECTIFS ET DISPOSITIFS ÉLIGIBLES

1 | Développement de la pratique

1. École Française de Cyclisme
2. Organisation de manifestations cyclistes dans les disciplines en développement
3. Vélo au féminin (clubs)
4. Vélo au féminin (comités)
5. Savoir Rouler à Vélo

2 | Promotion du sport santé

1. Promotion et développement d'une offre de pratique cyclisme santé

3 | Éthique et citoyenneté

1. Inclusion
2. Environnement
3. Mobilité
4. Prévention

4 | Accession territoriale au sport de haut niveau

1. Détection
2. Perfectionnement

3_ INFORMATIONS PRATIQUES

4_ CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2026

5_ ANNEXES

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1. Contexte

L'Agence Nationale du Sport confie à la Fédération Française de Cyclisme la gestion des subventions territoriales aux Comités Régionaux et aux clubs FFC affiliés.

La FFC **gère** comme toutes les fédérations délégataires le dispositif « **Projets Sportifs Fédéraux** » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Ce dispositif permet de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet fédéral: « Le cyclisme en partage », tout en répondant à des objectifs de la politique publique portée par le ministère en charge des Sports.

Pour cette campagne 2026 seuls les clubs justifiant 100% de leurs membres affiliés à la FFC pourront déposer un dossier de subvention (cf article 9 des statuts de la FFC). Pour les clubs omnisport seules les sections cyclistes devront justifier le 100% des membres affiliés à la FFC. Cette justification sera réalisée par l'intermédiaire d'un document déclaratif écrit et signé par le président de la structure.

Attestation type disponible sur notre site : [Projet Sportif Fédéral - Site fédéral](#)

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

2. Conditions d'éligibilité et de financement | À DESTINATION DES CLUBS

LES PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF :

Club affilié à la FFC justifiant 100% de leurs membres affiliés à la FFC.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES

- Projet associatif (minimum 2024)
- Budget prévisionnel 2026
- Compte de résultat 2025
- RIB
- Contrat d'engagement républicain
- Attestation de justification 100% affilié FFC signé par le président

NOMBRE D'ACTIONS DÉPOSÉES :

Chaque club pourra solliciter une subvention pour **2 actions développement maximum**

Une 3^{ème} action est possible si le club est labellisé Structure d'Entraînement et de Formation (SEF) inscrite au PPF (Plan de Performance Fédéral) 2025 - 2028 de la FFC

Cette 3^{ème} action concernera alors l'objectif "Accession territoriale au Haut Niveau"

SEUIL DE FINANCEMENT

Depuis 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules **2 actions maximum** par subvention attribuée au **seuil minimum** pourront être financées ainsi :

- Une subvention de 1500 € permettra de financer 1 action à 1500 € ou 2 actions à 750 €
- Une subvention de 1000 € permettra de financer 1 action à 1000 € ou 2 actions à 500€

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

2. Conditions d'éligibilité et de financement | À DESTINATION DES COMITÉS

LES PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF :

Comités départementaux et régionaux.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES

- Projet associatif (minimum 2024)
- Budget prévisionnel 2026
- Compte de résultat 2025
- RIB
- Contrat d'engagement républicain

L'absence d'un de ces documents entraînera un malus au moment de l'évaluation du dossier

NOMBRE D'ACTIONS DÉPOSÉES :

Chaque comité pourra solliciter une subvention pour **3 actions développement maximum**

Précision importante : si une 3^{ème} action est déposée, cette dernière devra s'inscrire obligatoirement dans l'objectif : « Éthique et citoyenneté »

Ce projet pourra combiner les 4 dispositifs dans une même action (Inclusion, environnement, mobilité et prévention)

SEUIL DE FINANCEMENT

Depuis 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules **2 actions maximum** par subvention attribuée au **seuil minimum** pourront être financées ainsi :

- Une subvention de 1500 € permettra de financer 1 action à 1500 € ou 2 actions à 750 €
- Une subvention de 1000 € permettra de financer 1 action à 1000 € ou 2 actions à 500€

POINT D'ATTENTION PARTICULIER

- ▶ **Le public féminin est un public très fortement ciblé** par l'Agence nationale du sport. La FFC dans le cadre de son projet fédéral est fortement investie vers la féminisation et la mixité du sport cycliste.
Selon les directives de l'Agence Nationale du Sport, 20% des fonds de ce financement sont destinés au public féminin. Si votre action est majoritairement à destination d'un public féminin, veuillez cocher le genre « féminin » même si la participation à l'action peut être mixte.
- ▶ Dans le cadre de son **engagement sociétal et environnemental**, la FFC demande à ses structures de suivre les principes suivants, dans un objectif d'amélioration continue. Les commissions régionales en charge de l'évaluation des projets déposés intègrent dans leur évaluation les critères suivants pour l'année 2026, sous la forme de bonification sur le critère « qualité globale du projet - bonification RSO ». Pour la campagne 2027, ces éléments s'imposeront aux structures candidates.
 - **Gouvernance responsable et éthique** : projet associatif clair et partagé, désignation d'un « référent durabilité » au sein du club, gouvernance paritaire et représentativité des parties prenantes du club (e.g. conseil de jeunes)
 - **Inclusion, mixité et égalité des chances** : actions en faveur de la féminisation de la pratique, politique de lutte contre les discriminations et accueil de tous les publics
 - **Accompagnement des personnes et vie au club** : formation des encadrants, promotion de l'engagement des bénévoles, prévention des comportements à risque (lutte contre violences et dopage)
 - **Engagement environnemental** : réduction de l'impact de la pratique, promotion des mobilités douces, réduction et gestion des déchets
 - **Ancrage territorial** : création de valeur pour le territoire (entreprises et associations), participer à la dynamique associative locale, mener des actions grand public

2_ OBJECTIFS ET DISPOSITIFS ÉLIGIBLES

1 | Développement de la pratique

1. École Française de Cyclisme
2. Organisation de manifestations cyclistes dans les disciplines en développement
3. Vélo au féminin (clubs)
4. Vélo au féminin (comités)
5. Savoir Rouler à Vélo

1 | Développement de la pratique

1. École Française de Cyclisme (Exclusif clubs)

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « École Française de Cyclisme (EFC) »



Référent thématique
Jean-Charles ROMAGNY

✉ jc.romagny@ffc.fr

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

Animer et développer l'accueil de jeunes licenciés au sein d'une École Française de Cyclisme, organisation de stages, utilisation de l'outil Nolio by FFC

(@ : [NOLIO by FFC : la nouvelle plateforme officielle monitoring clubs et entraînement - Site fédéral](#))

PUBLIC CIBLÉ :

Clubs labellisés École Française de Cyclisme ou demandant une labellisation en 2026.

INDICATEURS :

Obligatoire

- Label EFC du club
- Nombre de jeunes licenciés au sein de l'EFC
- Progression du nombre de jeunes licenciés au sein de l'EFC

Facultatif

- Nombre de jeunes inscrits sur Nolio by FFC

ACTION UNIQUEMENT ÉLIGIBLE AUX CLUBS



1 | Développement de la pratique

2. Organisation de manifestations cyclistes dans les disciplines en développement

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Manifestations sportives »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

Organiser une épreuve ou un circuit de compétitions déclarée à la FFC, ouverte à toutes et tous. **À l'exclusion des épreuves nationales et internationales (coupes de France, Championnat de France)**

PUBLIC CIBLÉ :

Épreuves FFC organisées uniquement dans les disciplines du Pumptrack, du Gravel, du BMX Freestyle, du cyclisme en salle, du polo-vélo, du E-Cycling et du Cycling-Speedway



Référent thématique
Jean-Charles ROMAGNY

✉ jc.romagny@ffc.fr

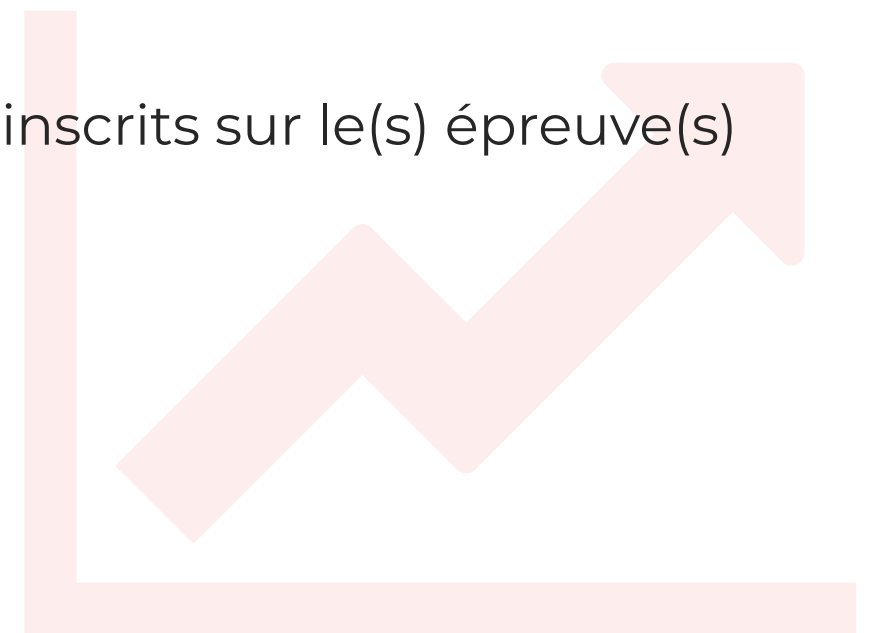
INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'inscrits sur le(s) épreuve(s)
- Ratio femmes / hommes

Facultatif

- Progression d'inscrits sur le(s) épreuve(s)



CETTE ACTION EST ÉLIGIBLE AUX CLUBS ET COMITÉS. LES COMITÉS PRIVILÉGIERONT L'ORGANISATION DE COUPES RÉGIONALES ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DANS LES DISCIPLINES PUMPTRACK, GRAVEL, BMX FREESTYLE, CYCLISME EN SALLE, POLO-VÉLO, E-CYCLING ET CYCLING-SPEEDWAY.



1 | Développement de la pratique

3. Vélo au féminin | EXCLUSIF CLUBS

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Vélo au féminin »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 :

Mise en place d'une section 100% filles hebdomadaires au sein du club

PUBLIC CIBLÉ :

Toutes licenciées FFC : débutantes, loisirs, compétitrices (hors équipe DN/team)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 :

Organisation d'animation ou de compétition 100% filles (hors compétition officielle)

PUBLIC CIBLÉ :

Toutes licenciées FFC : débutantes, loisirs, compétitrices (hors équipe DN/team)



Référent thématique
Laëtitia LE CORGUILLE

✉ l.lecorguille@ffc.fr

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre de créneau non-mixte par semaine
- Nombre de femmes bénéficiaires

Facultatif

- Nombre de nouvelles licenciées U19 et moins
- Diminution du prix de l'adhésion
- Taux de fidélisation des filles

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'animations/compétitions 100% filles (hors compétition officielle)

Facultatif

- Nombre de participantes U19 et moins
- Nombre de participantes loisir U19 et +

POUR LES ACTIONS « VÉLO AU FÉMININ », VOUS DEVEZ NÉCESSAIREMENT SÉLECTIONNER LE PUBLIC « FÉMININ » DANS LA CATÉGORIE « GENRE » DE LA SECTION « PUBLICS BÉNÉFICIAIRES ».



1 | Développement de la pratique

3. Vélo au féminin | EXCLUSIF CLUBS avec ambassadrice

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Vélo au féminin »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

Soutenir les actions des Ambassadrices dans leur club :
l'aide financière plafonnée à 1000€ par club à vocation à
soutenir l'organisation et la promotion des sorties animées
par les Ambassadrices

PUBLIC CIBLÉ :

Pratiquantes femmes adultes en loisir



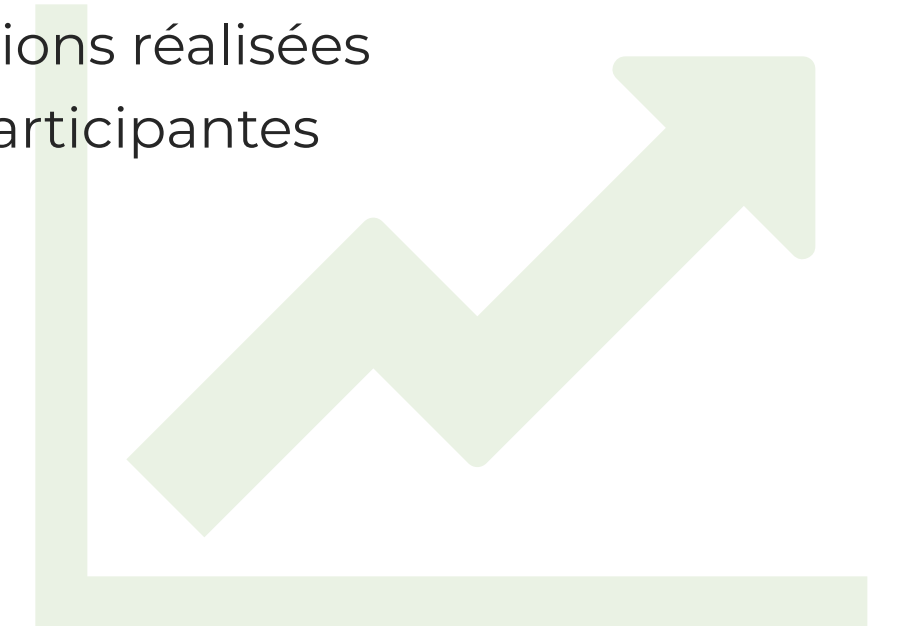
Référent thématique
Laëtitia LE CORGUILLE

✉ l.lecorguille@ffc.fr

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de participantes



CE DISPOSITIF EST ACCESSIBLE AUX CLUBS AYANT UNE AMBASSADRICE FFC LICENCIÉE



1 | Développement de la pratique

4. Vélo au féminin | EXCLUSIF COMITÉS

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Vélo au féminin »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 :

Mise en place d'un programme de stages 100% filles

PUBLIC CIBLÉ :

Toutes licenciées FFC débutantes, loisirs, jeunes compétitrices U19 et moins (hors équipe DN/team)

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre de stages 100% filles
- Nombre de participantes U19 et moins

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 :

Organisation d'animation ou de compétition 100% filles (hors coupe de France et championnats régionaux et départementaux)

PUBLIC CIBLÉ :

Toutes licenciées FFC : débutantes, loisirs, compétitrices (hors équipe DN/team)

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'animations/compétitions 100% filles
- Nombre de participantes U19
- Nombre de participantes loisir U19 et +



Référent thématique
Laëtitia LE CORGUILLE

✉ l.lecorguille@ffc.fr

POUR LES ACTIONS « VÉLO AU FÉMININ », VOUS DEVEZ NÉCESSAIREMENT SÉLECTIONNER LE PUBLIC « FÉMININ » DANS LA CATÉGORIE « GENRE » DE LA SECTION « PUBLICS BÉNÉFICIAIRES »



1 | Développement de la pratique

5. Savoir rouler à vélo

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Développement de la pratique »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Savoir rouler à vélo »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

Mise en œuvre de cycles complets (bloc 1, 2 et 3) du Savoir Rouler à Vélo

PUBLIC CIBLÉ :

Jeunes ou écoles en Quartier Prioritaire de la Ville ou Zone rurale de revitalisation

Ou – jeunes en situation d'handicap ou cycles réalisées en établissements ou services médico-social



Référent thématique
Jean-Charles ROMAGNY

✉ jc.romagny@ffc.fr

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre de cycles réalisés
- Nombre d'attestations officielles SRAV délivrées

Facultatif

- Nombre de jeunes en situation d'handicaps formés

LES ACTIONS ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DU PSF DOIVENT VISER DES INTERVENTIONS DU CLUB DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES OU ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS. LES ACTIONS SRAV AU SEIN DU CLUB NE SONT PAS ÉLIGIBLES.
IL EST NÉCESSAIRE DE RÉALISER LE COMPTE RENDU FINANCIER DE L'ACTION ET DE RENSEIGNER SES INTERVENTIONS SUR LA PLATEFORME DU MINISTÈRE DES SPORTS, ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : SAVOIR ROULER À VÉLO

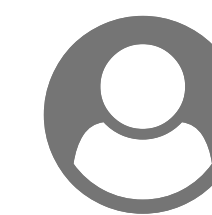


2_ OBJECTIFS ET DISPOSITIFS ÉLIGIBLES

2 | Promotion du sport santé

1. Promotion et développement d'une offre de pratique cyclisme santé

2 | Promotion du sport santé



Référent thématique
Martin RAIMBAULT

✉ m.raimbault@ffc.fr

1. Promotion et développement d'une offre de pratique cyclisme santé

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Promotion du sport santé »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Promotion et développement d'une offre cyclisme santé »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 :

Mise en place créneau sport-santé pour un public éloigné de la pratique cycliste avec comme objectif de conserver ou d'améliorer son état de santé

PUBLIC CIBLÉ :

Public atteint de pathologie(s) chronique(s), en perte d'autonomie, public sédentaire ou non pratiquant

INDICATEURS :

Obligatoire

- Se labelliser cyclisme santé
- Nombre de bénéficiaire
- Avoir un éducateur en place de créneaux de pratique d'une durée minimale de 3 mois
- Disposer d'un éducateur sportif professionnel formé au sport santé (APA, formation sport santé certifié par le CNOSF, coach vélo santé)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 :

Réaliser des actions sportives promotionnel pour le cyclisme santé en partenariat avec le réseau sport santé de son territoire (maisons sport santé, CPTS etc.)

PUBLIC CIBLÉ :

- Public éloigné de la pratique sportive
- Tout public. Mais les projets en direction des jeunes seront valorisés
- Public atteint de pathologie(s) chronique(s), en perte d'autonomie, public sédentaire ou non pratiquant

INDICATEURS :

Obligatoire

- Réaliser une convention de partenariat avec un acteur du réseau sport santé de son territoire
- Nombre de bénéficiaire
- Nombre d'actions, même de courte durée en faveur de la promotion du sport santé

2_ OBJECTIFS ET DISPOSITIFS ÉLIGIBLES

3 | Éthique et citoyenneté

1. Inclusion
2. Environnement
3. Mobilité
4. Prévention

3 | Éthique et citoyenneté

1. Inclusion

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Éthique et citoyenneté »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Inclusion »



Référent thématique
Pierre-Louis MANOUVRIER
✉ pl.manouvrier@ffc.fr

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : INCLUSION

Accueil et inclusion des personnes en situation de handicap, seniors, jeunes... dans nos clubs

Inclusion, mixité et égalité des chances : actions en faveur de la féminisation de la pratique, politique de lutte contre les discriminations et accueil de tous les publics

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'actions / manifestations réalisées
- Nombre de publics éloignés de la pratique concernés



3 | Éthique et citoyenneté

2. Environnement

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Éthique et citoyenneté »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Environnement »



Référent thématique
Pierre-Louis MANOUVRIER

✉ pl.manouvrier@ffc.fr

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ENVIRONNEMENT

Financement d'opération de nettoyage / aménagement de site de pratique ou d'aménagement du « siège du club »

PUBLIC CIBLÉ :

Utilisateurs des sites de pratique et lieux de convivialité du club

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre de journées d'actions
- Nombre de licenciés FFC mobilisés ou touchés

3 | Éthique et citoyenneté

3. Mobilité

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Éthique et citoyenneté »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Mobilité »



Référent thématique
Pierre-Louis MANOUVRIER
✉ pl.manouvrier@ffc.fr

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : MOBILITÉ

Sensibiliser et mobiliser aux enjeux et actions de développement durable = action de promotion de la mobilité douce.
Développement d'une action de mobilité «Le vélo c'est ton sport et ton moyen de transport»

PUBLIC CIBLÉ :

Salariés, élus, bénévoles (cadres, entraîneurs, arbitres...)

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de bénéficiaires (licenciés FFC et non-licenciés)

Facultatif :

- Participation à l'opération nationale « Mai à Vélo »



3 | Éthique et citoyenneté



Référent thématique
Marine STRAPPAZZON

✉ m.strappazzon@ffc.fr

4. Prévention

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Éthique et citoyenneté »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Prévention »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : MOBILITÉ

Financement d'actions de sensibilisation sur des thématiques de prévention (Violences, Dopage, Sport propre, troubles du comportements alimentaires etc.)

PUBLIC CIBLÉ :

Administrateurs, bénévoles, licenciés et familles de licenciés

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre d'animation d'une ou plusieurs actions de sensibilisation / formation
- Pour les comités régionaux : Identification et formation d'un référent prévention

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



2_ OBJECTIFS ET DISPOSITIFS ÉLIGIBLES

4 | Accession territoriale au sport de haut niveau

1. Détection
2. Perfectionnement

Attention : ces quatre dispositifs ne concernent que les structures inscrites au PPF labellisé au niveau territorial (cf liste des structures en annexe de la note de cadrage)

4 | Accession territoriale au sport de haut niveau



Référent thématique
Cédric CHAUMOND

✉ c.chaumont@ffc.fr



1. Détection

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Accession territoriale au sport de haut niveau »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Détection - accession territoriale »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 :

Identification des potentiels sportifs prometteurs

PUBLIC CIBLÉ :

- Sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)
- Mixte
- Mineurs

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre de sportif.ves concerné.es
- Évolution de ratio hommes/femmes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 :

Évaluation et suivi de l'entraînement des potentiels sportifs prometteurs

PUBLIC CIBLÉ :

- Sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)
- Mixte
- Mineurs

INDICATEURS :

Obligatoire

- Souscription à la plateforme "Nolio By FFC" en cours de saison 2026, si demande de financement de l'abonnement

DESCRIPTION DE L'OFFRE BY FFC

2 OFFRES
POSSIBLES

Club Starter

29.90€ par mois

Essayer gratuitement >

Mon équipe

40 Licenciés inclus

2 Entraîneurs inclus

Sportif suppl.

0.50€/mois

Entraîneur suppl.

12€/mois

Fonctionnalités classic, plus

- ✓ 1 Sportif Premium inclus
- ✓ Administration avancée
- ✓ Frais réduits

Aide et sécurité

- ✓ Support prioritaire
- ✓ Démo gratuite

Club Classic

49.90€ par mois

Essayer gratuitement >

Mon équipe

80 Licenciés inclus

3 Entraîneurs inclus

Sportif suppl.

0.50€/mois

Entraîneur suppl.

12€/mois

Fonctionnalités classic, plus

- ✓ 5 Sportif Premium inclus
- ✓ Administration avancée
- ✓ Frais réduits

Aide et sécurité

- ✓ Support prioritaire
- ✓ Démo gratuite

4 | Accession territoriale au sport de haut niveau



Référent thématique
Cédric CHAUMOND

✉ c.chaumont@ffc.fr



2. Perfectionnement

Modalité de sélection :

- 1_ Sélectionnez l'objectif « Accession territoriale au sport de haut niveau »
- 2_ Puis sélectionnez le dispositif « Perfectionnement - accession territoriale »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 :

Création de créneaux d'entraînements complémentaires

PUBLIC CIBLÉ :

- Sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)
- Mixte
- Mineurs

INDICATEURS :

Obligatoire

- Nombre de créneaux/heures d'entraînements supplémentaires
- Évolution de ratio hommes/femmes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 :

Suivi et optimisation de l'entraînement.

PUBLIC CIBLÉ :

- Sportives et sportifs licenciés FFC / Public hors clubs (pour les actions de détection)
- Mixte
- Mineurs

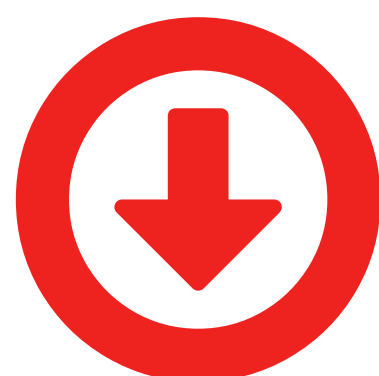
INDICATEURS :

Obligatoire

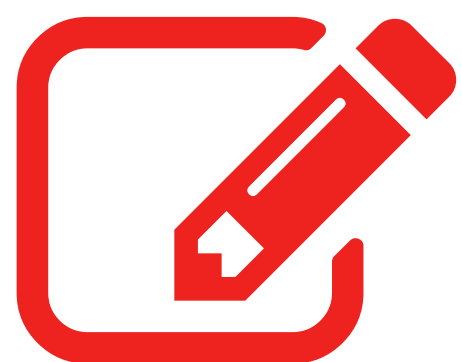
- Souscription à la plateforme "Nolio By FFC" en cours de saison 2026, si demande de financement de l'abonnement

3. INFORMATIONS PRATIQUES

Déposer un dossier



Un guide d'utilisation du compte asso est disponible [ici](#)



Mettre à jour les informations et données administratives de l'association :

- Adresse postale
- Siret
- RIB
- Nom exact de l'association



Informations à saisir impérativement pour l'instruction de votre dossier :

- Numéro d'affiliation
- Code de votre territoire (voir les annexes)
- Dispositif fédéral

CERTAINES DÉPENSES SONT NON SUBVENTIONNABLES :

- Construction/rénovation d'infrastructure lourde
- Une limite de 500 € HT unitaire est fixé pour l'achat d'équipements sportifs



Le bilan de vos actions subventionnées en 2025 à envoyer parallèlement :

Si vous avez bénéficié d'un financement ANS PSF en 2025, le bilan, même partiel, de vos actions devra être saisie sur "Le compte asso" **avant le 30 avril 2026**



N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail :

commission-ans@ffc.fr



4. CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2026

**30
mars**

Début de la
campagne

**30
avril**

Clôture de la
campagne

Début
mai au
**10
juin**

Analyse des
dossiers en
commissions
régionales

**16-17
juin**

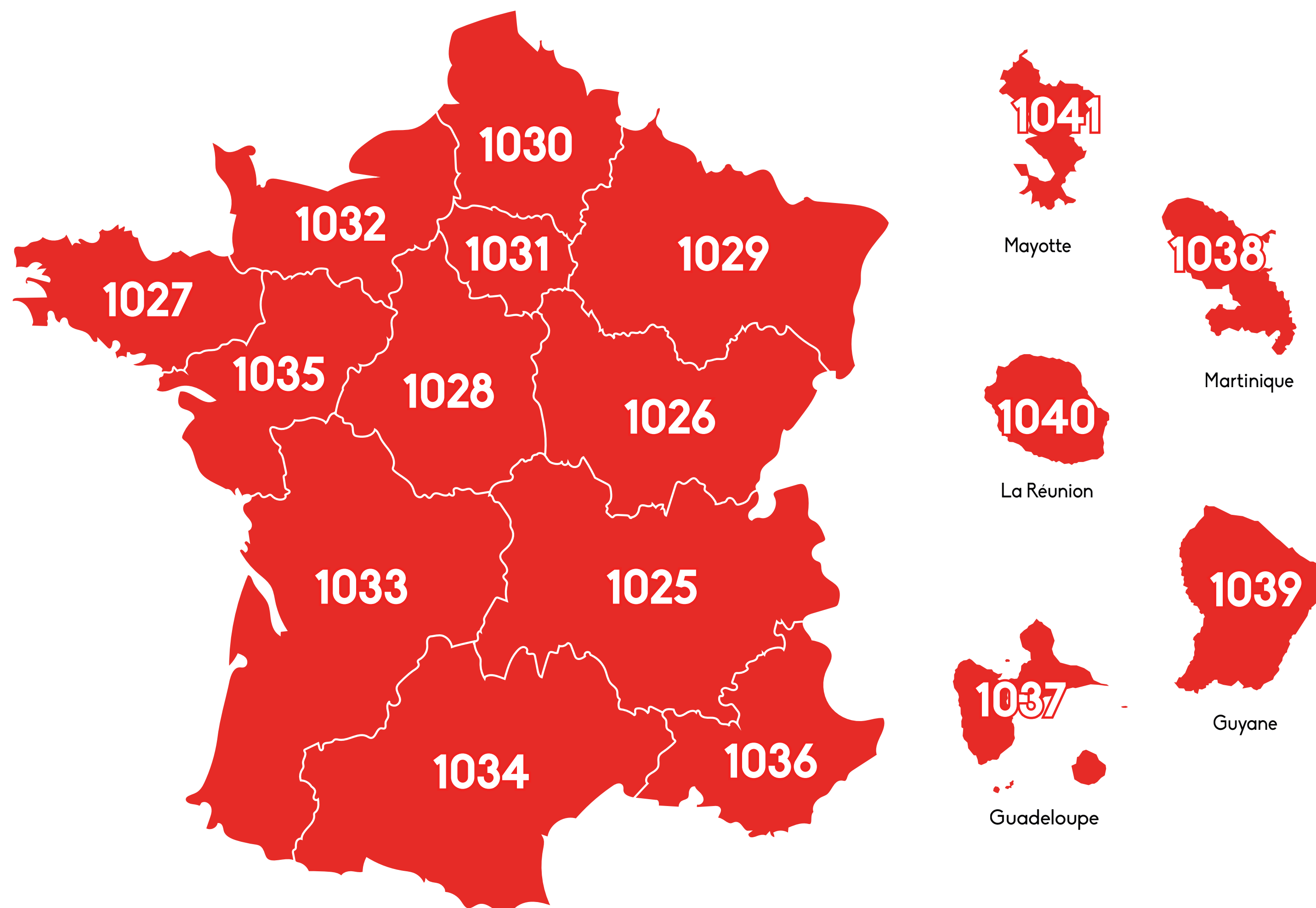
Commission
nationale
ANS PSF
2026

**juillet -
septembre**

Versement des
subventions
et envoi des
notifications
via LCA par
l'Agence

5. ANNEXES

Afin d'accéder au dispositif de subvention ANS – FFC 2026, via Le Compte Asso, saisir dans la case " Recherche " le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : FFCyclisme – NOM de la RÉGION - Projet sportif fédéral) :



- Auvergne-Rhône-Alpes : 1025
- Bourgogne Franche-Comté : 1026
- Bretagne : 1027
- Centre Val-de-Loire : 1028
- Grand Est : 1029
- Hauts-de-France : 1030
- Île-de-France : 1031
- Normandie : 1032
- Nouvelle Aquitaine : 1033
- Occitanie : 1034
- Pays de la Loire : 1035
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1036
- Guadeloupe : 1037
- Martinique : 1038
- Guyane : 1039
- La Réunion : 1040
- Mayotte : 1041